

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est, par les présentes, donné que le comité de démolition créé par la Ville de Shawinigan aux termes de son Règlement SH-705 relatif à la démolition d'immeubles, a été saisi le 15 juin 2023, d'une demande de permis de démolition complète visant l'immeuble portant le numéro 342, 5^e rue de la Pointe et appartenant à la Ville de Shawinigan.

Le comité de démolition statuera sur cette demande lors d'une séance publique qui se tiendra le vendredi 4 août à 13 h 30 à l'hôtel de ville sis au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville. Le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé demeure à déterminer.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance de ce permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville à l'adresse suivante :

Service du greffe
Ville de Shawinigan
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 400
Shawinigan (Québec) G9N 6V3

Ou par courriel à : greffe@shawinigan.ca

Shawinigan, ce 21 juillet 2023

Me Marie-Pier Gélinas
Assistante-greffière